Rôles et usages de l'Etat social dans une ville moyenne et ses environs

Maeva Durand (INRAE – IRISSO – Université Paris Dauphine-PSL)

Synthèse
(Octobre 2024)

Cette étude s'intéresse aux réalités et aux pratiques des classes populaires vis-à-vis de l'État social, en particulier des aides sociales et de l'école, au sein d'un territoire « en crise », fortement touché par le chômage. Les services publics renvoient moins à une catégorie juridique qu'à une réalité concrète en fonction de l'évolution des besoins et attentes des classes populaires. Le parti pris de cette recherche est de penser conjointement la question de l'État social en lien aux reconfigurations du marché du travail (taux de chômage, part de l'administration publique, de l'industrie…) et des trajectoires de vie, en restant attentif aux inégalités de genre.

Dans le nord du département du Gard, les effets de la désindustrialisation sont toujours perceptibles dans les communes dont l'activité principale était tournée vers les Mines de Charbon, fermées à partir des années 1970, à l'image de Saint-Cluse. Avec un taux de chômage (au sens du recensement) de près de de 40% en 2023, il s'agit d'une des communes les plus pauvres de France, où l'administration publique est venue compenser la perte du nombre d'emplois industriels (60% des emplois sont liés à l'administration). Sur le territoire étudié, au sein de la ville moyenne d'Alès et des communes alentours, le nombre d'employés, à savoir une catégorie socio-professionnelle composée majoritairement de femme, est particulièrement élevé par rapport aux autres catégories sociales. Dans ce contexte de reconfiguration des sociabilités populaires et de l'emploi, les femmes en tant que "secrétaires de la famille" jouent un rôle particulier dans le maintien des dispositifs de solidarité et de lien aux différentes administrations.

Aussi, s'attarder sur ces dernières permet de saisir finement les évolutions en matière de service public, et les rapports de conflictualité entre usager(ère)s et agents, là aussi particulièrement féminisés dans les domaines de l'action sociale et de l'éducation.

Cette étude rappelle d'abord la prégnance de l'industrie dans les milieux ruraux, et les mécanismes de réciprocité entre villes et campagnes. Les clivages du territoire ne se réduisent pas à une opposition entre « centre » *vs* « périphérie », « métropoles » *vs* « déserts français » mais s'inscrivent dans une répartition de l'emploi, en fonction des bassins de vie où demeurent des problématiques communes. Les quartiers prioritaires de la ville d'Alès regroupent des classes populaires précarisées dont les difficultés d'accès à l'emploi sont liées au transport, aux inégalités numériques et aux contraintes familiales. Ainsi, l'utilisation de la voiture avoisine les 85 %, à savoir un taux d'utilisation de ce véhicule qui est habituellement observé en milieu rural. C'est au sein de la ville moyenne que les habitants de petites communes des Cévennes, parfois ceux et celles du département limitrophe de la Lozère, viennent faire leurs démarches administratives, car c'est aussi là où « les bâtiments en dur » restent. La mise en place d'un bus itinérant du service public est un bon exemple des politiques de territorialisation de l'action sociale de ces dernières années. Censée répondre « aux besoins de proximité » des habitants des petites villes décrites comme difficiles d'accès, ce bus répond en réalité un problème créé par les pouvoirs publics, à savoir le passage au tout numérique. Le financement de ce bus, à l'image des Maisons France Services (MFS), repose essentiellement sur les collectivités, et laisse craindre une inégalité de traitement entre usagers, du fait même de l'inégalité des statuts des agents (service civique, vacataires, CDD…). De la même manière, c'est la diversité des services qui semblent faire défaut au sein des MFS, comme le relate un agent des impôts, syndiqué FO, qui décrit les permanences de la CAF ou encore de France Travail comme inégales d'une structure à l'autre.

Aux inégalités territoriales s'ajoutent un contexte de réformes successives, à l'image de la réforme du chômage du 2019, qui impacte les institutions d'aides sociales dans leur ensemble. Pour faire face à la baisse de leurs allocations, les individus sollicitent d'autres types de prestations sociales, dont l'accès leur apparaît de plus en plus difficile étant donné la dématérialisation des procédures. Certains se retrouvent à solliciter une pluralité de travailleurs sociaux sur lesquels se reportent un travail d'accompagnement, auparavant décerné par les agents de France Travail. Plus généralement, les études de cas rendent compte des difficultés d'accès aux aides sociales. "S'arranger avec la précarité" s'inscrit dans un processus de professionnalisation d'accès aux prestations sociales et de « débrouille » locales en matière administrative, avec une interdépendance accrue au cercle familial et au « bons plans » locaux. Si certaines études montrent que la réforme du chômage de 2019 accentue la précarité des intérimaires et des jeunes, elle a également pour effet de dégrader les conditions de vie des familles dans leur ensemble.

A la différence du domaine de l'action sociale évoqué précédemment, l'école demeure une structure stable en tant qu'institution de socialisation locale. Elle reste primordiale dans l'encadrement des jeunes de classes populaires. Sur le terrain d'enquête, elle peut fournir des perspectives d'emploi, en particulier pour les femmes dont les diplômes sont peu reconnus en dehors des grandes agglomérations. Devenir accompagnante d'élèves en situations de handicap (AESH) ou assistante d'éducation (AED) permet à certaines femmes de milieu populaire d'accéder à un emploi aux horaires compatibles avec la garde de leurs enfants, tout en s'inscrivant dans un parcours d'emploi précarisé. Certaines alternent entre période de revenu de solidarité active (RSA), allocation chômage et contrats courts comme AED et/ou AESH. Ces petites mains de l'éducation nationale occupent une position subalterne au travail, car peu reconnue par les directions, mais néanmoins centrale au sein des établissements scolaires, et du fait de leur proximité socio-spatiale aux élèves de milieu populaire et leur famille. Les AED et AESH se retrouvent en première ligne face à la dégradation de la santé mentale des élèves dans une période post-covid, décrite comme préoccupante par l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale (direction et enseignantes comprises). Leur rôle est aussi essentiel dans la lutte contre le "décrochage scolaire" pour les élèves qui cumulent des situations de vulnérabilité (précarité, handicap). La précarité de ces métiers (contrat court et faible salaire) apparaît contradictoire avec un accompagnement durable des élèves. La comparaison entre deux collèges en réseaux prioritaires (REP), dans la petite commune de Saint-Cluse à dans la ville d'Alès, rend visible les différences et similitudes en matière de condition de travail des AED et AESH. Les proximités relationnelles et moments communs (repas, salle de repos) dans le petit collège de Saint-Cluse renforce un sentiment de corps des différents professionnels. Le manque de retour sur les signalements des élèves, notamment en cas de soupçon de violences sexistes et sexuelles, est vécu comme une perte de sens au travail du côté des AED à Alès. L'absence de formation concernant les violences sexistes et sexuelles, décrite pourtant comme une priorité gouvernementale, est soulignée par les AED rencontrées. Les AED sont pourtant les plus à même de repérer ces violences du fait de leur lien privilégié et de confiance avec les élèves. Cette relation de confiance n'est pas reconnue comme une compétence professionnelle, à la différence des travailleurs sociaux.

Dans un contexte de paupérisation et d'inégalités territoriales, certains collèges vont avoir recours à des associations pour limiter le décrochage des élèves et répondre aux besoins des familles. A Alès, cela se traduit par des permanences d'association concernant l'accès au numérique dans le collège. A Saint-Cluse, le collège se retrouve à fournir des aides concernant la gestion de la paperasse et dans l'octroi d'aide sociale ponctuelle. Enfin, dans les deux collèges, l'enfermement social des élèves est décrit comme un problème de « mentalité » par les directions : les élèves « ne veulent pas passer le pont » à Saint Cluse pour poursuivre leurs études, ou « veulent rester au quartier » à Alès. La faible mobilité des jeunes de classes populaires, encore

plus réduite dans les campagnes, doit se comprendre au regard de la paupérisation de l'emploi, « la famille » permettant le maintien de réseaux de solidarité par rapport à un marché du travail concurrentiel.

Résumé des principaux résultats de l'étude :

1. Malgré un contexte de désindustrialisation, on note la prégnance des emplois liés au secteur de l'agroalimentaire dans les trajectoires salariées des (femmes des) classes populaires.

2. Les réformes du chômage, le plus souvent appréhendées au niveau national, vont accentuer les inégalités socio-territoriales, et peuvent avoir des effets variés d'un bassin d'emploi à l'autre.

3. La réforme du chômage accentue les tensions de recrutement dans certains secteurs, comme celui de l'agroalimentaire. Les abandons de poste, habituellement négociés entre l'employeur et l'employé, engendre dorénavant la perte des allocations chômage. Les salariés hésitent à accepter des CDI, sachant qu'ils ne vont pas rester dans des postes aux conditions de travail dégradées.

4. Dans les secteurs à fort *turn over*, les propositions de CDI permettent à l'employeur de faire des économies sur la prime de fin de contrat des CDD.

5. Les réformes en matière d'aides sociales induisent une professionnalisation dans ce domaine, avec la nécessité de recourir à une pluralité de travailleurs sociaux, qui prennent en charge une partie du travail des agents de France Travail.

6. Une partie du fonctionnement de l'État social repose sur un travail féminin gratuit et participe au maintien des femmes dans une précarité d'emploi.

7. Les tensions professionnelles des AESH et AED reflètent les manques et besoins en matière de service public : prise en charge de la santé mentale des élèves, accompagnement des élèves en situation de handicap, lutte et prévention sur les violences sexistes et sexuelles, accroissement de la paupérisation des familles populaires.

8. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est souvent perçu comme "neutre" du point de vue de la classe sociale, alors que le manque d'AESH pénalise particulièrement les élèves de milieu populaire.

9. L'étude confirme que les AESH et AED cumulent d'autres activités du fait de la précarité de l'emploi. Cette précarité de l'emploi n'est pas compatible avec un accompagnement durable des élèves, dont la scolarité s'opère sur plusieurs années.

10. L’accès aux numérique apparaît comme un manque du service public et revient dans l’ensemble des entretiens. Il est plus juste de parler d’inégalités numériques que de “fracture numérique”, car elles recoupent et aggravent des inégalités socio-économiques existantes. Pour pallier ce manque, les établissements scolaires peuvent recourir à des associations. Les communes peuvent financer des “médiateurs numériques” concernant les difficultés d’accès aux aides sociales. Cette délégation des inégalités numériques au secteur associatif, tout comme le manque d’investissement dans les infrastructures, renforce le sentiment d’inégalités de traitement entre zones géographiques et catégories sociales.